

**RENCONTRE PROJEP #2**  
**« PROFESSIONNALISATION ET FORMATION DANS L'ÉDUCATION  
POPULAIRE »**

**28 FÉVRIER 2022**

**Animée par :**



**Guillaume RODELET**  
Secrétaire Général du FONJEP  
Directeur général de Familles rurales, Fédération nationale

**Avec l'intervention de :**



**Marie BAGGIO**  
Secrétaire Nationale du SEP-UNSA



**Laurent BESSE**  
Maître de conférences en histoire contemporaine



**David CLUZEAU**  
Délégué Général d'Hexopée



**Manon PESLE**  
Maîtresse de conférences en sciences de  
l'éducation, Université Jean Monnet

**Patrick CHENU**

Bonjour à toutes et à tous. Je suis très heureux de vous accueillir aujourd'hui pour cette deuxième édition des Rencontres de la prospective pour la jeunesse et l'éducation populaire. Je souhaite la bienvenue à tous les participants, aux partenaires et aux intervenants et intervenantes, que vous soyez à distance ou dans cette salle.

Aujourd'hui, nous interrogeons les dynamiques à l'œuvre dans la professionnalisation et la formation du champ de l'éducation populaire afin d'identifier les enjeux majeurs pour le secteur et garantir le développement des compétences des salariés dans nos structures. Le secteur associatif de la jeunesse et de l'éducation populaire n'a jamais cessé de se pencher sur cette question et de proposer des solutions : premier stage d'animation dans les années 1930, premiers diplômés, création du BAFA, qui fête ses 50 ans. Citons aussi les nombreuses enquêtes, journées d'étude, menées par les associations auxquelles le FONJEP a pris naturellement sa part. J'y ajouterai bien évidemment les Assises de l'animation, auxquelles nous avons eu la chance de participer qui se sont closes la semaine dernière.

Mais qu'entendons-nous par professionnalisation ? Quels sont les enjeux aujourd'hui ? sont-ils différents des tendances des trente dernières années ?

Pour répondre à ces questions, nous avons le plaisir d'accueillir Laurent BESSE, maître de conférences en histoire contemporaine, chef du département Carrières sociales à l'IUT de Tours, pour un état des lieux historique ; Manon PESLE qui sera en visioconférence avec nous, maîtresse de conférences en sciences de l'éducation à l'Université Jean Monnet (laboratoire Éducation Cultures, Politiques) qui nous présentera des travaux récents sur ce sujet ; et nous recueillons les réactions de praticiens et praticiennes : Marie BAGGIO, secrétaire générale du Sep-Unsa, en charge du secteur associatif ; et David CLUZEAU, délégué général d'Hexopée.

Avant de laisser la parole à Guillaume RODELET qui animera cette table ronde, je tenais à préciser que cette rencontre est réalisée dans le cadre d'un cycle de dix conférences qui a débuté le mois dernier. L'objectif général de ces rencontres, de ces Projep, est d'explorer et d'échanger collectivement autour des bonnes pratiques afin de proposer des actions concrètes, d'aborder les grandes transitions sociétales qui s'inscrivent au cœur des préoccupations des associations aujourd'hui. Pour inclure le plus grand nombre à cette réflexion, cette rencontre est diffusée en live sur YouTube et vous pouvez poser toutes vos questions sur les réseaux sociaux en utilisant l'hashtag #projep et #educpopdemain. Merci de votre attention et je passe la parole à Guillaume RODELET, secrétaire général du FONJEP, qui va animer cette rencontre.

**Guillaume RODELET**

Bonsoir à tous, merci d'être avec nous. Je vais effectivement animer cette table ronde et je remercie d'ores et déjà les participants de nous avoir rejoints, que ce soit en chair et en os dans cette salle où plus virtuellement sur le net. Avant de revenir vers nos intervenants, je voudrais vous donner quelques points de précision : nous sommes sur un dispositif qui va croiser les regards de quatre intervenants en live et en duplex. Nous avons à peu près deux heures devant nous pour cet échange et vous avez la possibilité d'interagir en posant des questions : les participants dans la salle pourront se manifester en levant la main et des micros viendront à vous - je serai intraitable sur ce point : attendez bien d'avoir le micro pour poser votre question, c'est important pour les personnes qui nous suivent à distance. Les personnes qui sont à distance ont la possibilité d'interagir via Twitter.

Nous allons explorer ce sujet en croisant les regards. La table ronde va être organisée en deux parties : une partie qu'on appellera « rétrospective », qui fera le point sur la trajectoire et l'histoire de la

professionnalisation dans le champ de l'éducation populaire ; et une autre partie qui reviendra sur les caractéristiques de cette professionnalisation et essaiera d'imaginer quelle professionnalisation, quelle formation pour quelle éducation populaire demain.

Nous avons donc un plateau d'intervenants, le président vous les a rapidement présentés : je vais donc leur proposer maintenant de prendre la parole pour nous dire en une minute qui ils sont et ce que recouvre cette notion pour eux.

### **Marie BAGGIO**

Bonjour à tous, je m'appelle Marie BAGGIO, je suis secrétaire national du Sep-Unsa, le syndicat de l'éducation populaire. C'est un syndicat qui représente les salariés qui s'impliquent dans le secteur associatif et aussi dans toutes les fonctions publiques, la fonction publique d'Etat, la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière et bien sûr le secteur de l'animation. Le Sep est présent dans plusieurs instances avec l'Unsa dans la branche Éclat, ex-Animation. Nous sommes présents au Conseil d'orientation de la jeunesse, à Uniformation ainsi qu'aux Comités techniques ministériels Jeunesse et Sports. Par notre couverture assez large du secteur, nous avons une vision assez globale de l'éducation populaire et des métiers de l'animation.

Très vite, j'emploie le mot « métier ». Et puisqu'il faut définir la professionnalisation, je vais faire ici une différence entre « métier » et « professionnalisation ». Quand on a un métier, on fait appel à une accumulation de savoirs, de savoir-faire qui s'acquiert de manière empirique alors que lorsqu'on parle de professionnalisation, on est dans un processus plus complexe. Lorsque l'on parle de professionnalisation, cela suppose automatiquement une reconnaissance sociétale du secteur, de la profession. Dans les années 2000, Claude Lessard a posé cinq critères qui vont structurer la professionnalisation. On va avoir d'abord la rémunération qui va être essentielle ; il parle aussi d'une identité propre à la profession : une éthique, des valeurs ; il parle ensuite du contrôle de l'entrée dans la profession, c'est-à-dire à quel moment on est en capacité d'exercer dans cette profession, et il pose là des conditions sine qua non ; la constitution aussi d'un réseau et de plateformes, qui vise à la valorisation de la profession et une reconnaissance juridique de l'État, qui assure le monopole des titres de formation aux acteurs du secteur.

En 2016, j'avais dit à la fin d'un article qu'on trouverait un jour la fiche métier « animateur » dans la brochure de l'Insee. Et bien aujourd'hui, grâce à la branche c'est chose faite. Et je suis ravie d'être ici avec vous pour continuer à parler de la professionnalisation.

### **Guillaume RODELET**

Merci, Marie BAGGIO, pour cette introduction qui nous plonge déjà dans la complexité. On va enchaîner avec Manon PESLE. Vous êtes à distance, Manon, donc à Saint-Étienne, et je crois que vous nous entendez bien.

### **Manon PESLE**

Bonjour à toutes et à tous. Je suis enseignante-chercheuse en sciences de l'éducation à l'Université Jean Monnet à Saint-Étienne. Je suis à la fois sociologue et politiste. J'enseigne en sciences de l'éducation notamment dans un master qui forme aux métiers de l'encadrement et de la coordination dans le secteur de l'enfance et de la jeunesse. Donc la question de la professionnalisation m'intéresse à double titre par ma casquette de chercheur, mais aussi par ma casquette d'enseignante. Mes travaux portent principalement sur les professionnels de l'éducation et notamment l'éducation en dehors de l'École, à la fois dans les administrations publiques locales et dans les associations d'éducation populaire. Et je travaille principalement sur ceux qui ne sont pas en contact avec le public donc je ne travaille pas sur

les animateurs, mais sur ceux qui sont à des postes d'intermédiaire, entre le politique et ce qu'on appelle le terrain. Et dernier petit mot pour la présentation : actuellement, on mène à Saint-Étienne une enquête sur les héritages et les transformations de l'éducation populaire avec une équipe d'enseignants-chercheurs et de militants associatifs. Je pourrais en dire deux mots puisqu'on va écouter des acteurs associatifs dans une grosse dizaine d'associations stéphanoises sur les transformations actuelles.

Du côté de la professionnalisation, je le vois de deux manières. Je pense qu'on peut l'approcher à la fois du côté de l'individu : c'est une acquisition de savoirs et de savoir-faire qui sont propres à un groupe professionnel. Et c'est aussi pour l'individu, être reconnu par un salaire pour des tâches accomplies. Et on peut le voir aussi du côté du collectif. On a une tension entre les deux puisque c'est une institutionnalisation de l'activité. C'est-à-dire qu'il y a une reconnaissance par des cadres structurels qui vont encadrer et organiser l'activité pour en faire une activité professionnelle. Donc c'est aussi ce qu'a dit Marie BAGGIO : on peut le voir par exemple par la question des diplômes. Et un dernier petit mot sur cette question de professionnalisation : il ne faudrait pas laisser entendre qu'il n'y a pas eu de professionnalisation dans le passé. Peut-être qu'aujourd'hui, on a un nouveau type de professionnalisation qui se développe et fondé sur la notion d'efficacité en lien avec l'évolution de l'action publique et associative.

## **Guillaume RODELET**

Merci, Manon PESLE, vous nous avez mis en appétit. Je vais passer la parole à David CLUZEAU, qui va se présenter comme les autres et nous dire sa vision du mot « professionnalisation ».

## **David CLUZEAU**

Merci Guillaume. Tout d'abord, je commence en excusant Violaine TROSSEILLE qui est la directrice des relations sociales d'Hexopée, qui aurait dû être présente à ma place, mais qui est souffrante. Je la remplace au pied levé donc j'espère que je ferai le mieux possible. Violaine, qui est par ailleurs présidente de la Commission paritaire nationale en préformation de la branche Éclat.

Je suis David CLUZEAU, délégué général d'Hexopée. Hexopée se définit comme l'organisation professionnelle d'employeurs de l'éducation populaire puisqu'on couvre un certain nombre de branches professionnelles qui ont toutes plus ou moins trait à l'éducation populaire. La branche principale est celle qui va être l'objet de nos débats aujourd'hui, c'est la branche Éclat : métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs, de l'animation à utilité sociale et environnementale au service des territoires. C'est très long, mais c'était aussi pour essayer de tracer le plus possible la variété des métiers de l'éducation populaire. Il n'y a pas que le métier d'animateur, il y a beaucoup d'autres métiers et dans des secteurs d'activité extrêmement vastes et variés ce qui correspond d'ailleurs à ce qu'est l'éducation populaire, aussi bien la culture, la jeunesse, l'enfance, mais aussi l'environnement, les musées, etc. Guillaume l'a dit, je suis aussi Vice-président d'Uniformation, l'opérateur de compétence de la cohésion sociale qui regroupe beaucoup de branches de l'éducation populaire puisque l'on retrouve effectivement la branche Éclat, mais aussi la branche Familles rurales, la branche des acteurs du lien social et familial et quelques autres qui sont proches aussi d'éducation populaire : le tourisme social et familial, les foyers de jeunes travailleurs, etc.

Quelle définition je peux donner de la professionnalisation ? D'abord c'est un vieux débat, puisqu'il me semble que la question de la professionnalisation dans l'éducation populaire naît quasiment à l'origine, des années 1960 dans ses premiers éléments, on y reviendra sûrement. Je crois que malgré tout dès la base, il y a peut-être un hiatus à lever. On fait souvent la confusion, me semble-t-il, entre professionnels

et salariés : la question de la professionnalisation ne recouvre pas celle des salariés. C'est important de le dire, puisque c'est un débat qui a lieu au sein de l'éducation populaire. Donc on s'est professionnalisé, ou l'éducation populaire s'est professionnalisée, parce qu'elle s'est aussi technicisée à un moment donné. Et il y a eu aussi un besoin de pouvoir agir de manière permanente, ce que ne pouvaient pas faire les bénévoles. D'où le nom d'un certain nombre de professionnels de l'éducation populaire : les permanents. Donc voilà un petit peu l'histoire.

Mais la professionnalisation c'est celle d'équipes, de salariés, qui vont se former et il va y avoir un ensemble de choses qui permettent d'acquérir des compétences et de développer des compétences qu'on va certifier. Ça fait partie de la professionnalisation, mais c'est aussi et je crois que c'est important de le souligner, la professionnalisation des structures au regard aussi de l'exigence des institutions publiques qu'elles soient.

### Guillaume RODELET

Merci David, merci à tous les trois pour cette entrée en matière. On va se tourner maintenant vers Laurent. David nous a donné une transition parfaite, puisque Laurent vous êtes historien. Vous travaillez entre autres sur le champ de l'éducation populaire et du coup on est très attentif à ce que vous allez nous expliquer concernant la professionnalisation et la trajectoire de la professionnalisation dans l'éducation populaire. Je pense qu'un certain nombre de points soulevés déjà par nos intervenants vont faire écho à vos propos.

### Laurent BESSE

Bonjour à toutes et à tous. Je suis maître de conférences en histoire dans un IUT Carrières sociales. Nous formons des animateurs socioculturels et dans mes recherches, je m'intéresse en particulier à l'histoire de l'éducation populaire, en particulier depuis la Seconde Guerre mondiale. Et j'ai travaillé, entre autres, sur l'histoire des Maisons des jeunes et de la culture, qui ont joué un rôle important, me semble-t-il, dans l'histoire justement de ce qu'on appelle la professionnalisation.

Je n'ai pas de définition de la professionnalisation, je vais peut-être prendre le problème autrement au sens où j'aimerais réfléchir à ce que cachent les discours très nombreux depuis très longtemps, au moins depuis les années 60, sur la professionnalisation dans les milieux de l'éducation populaire et en particulier **questionner une idée selon laquelle il aurait existé une période où il y aurait eu du pur bénévolat, du pur engagement dans l'éducation populaire ; et que ce monde « merveilleux » aurait disparu avec l'apparition du salariat, peut-être des professionnels.** Je voudrais juste un tout petit peu questionner cela : l'éducation populaire a toujours eu quand même une structuration dans laquelle des gens qui n'étaient pas certes, ni des professionnels ni exactement des salariés, ont joué un rôle très important au moins depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle : c'est d'un premier côté les prêtres : **on ne peut pas comprendre tout un pan essentiel de l'éducation populaire si on n'a pas à l'esprit le rôle joué par les curés, en particulier les vicaires de patronage ; et y compris par exemple l'histoire d'un mouvement comme l'Action catholique spécialisé de la jeunesse et en particulier la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne)** qui est un mouvement né dans les années 1930 qui a beaucoup réfléchi à la question des permanents, qui a inventé un système qui permettait à des ouvriers d'assurer un temps, des missions permanentes puis, ensuite, de revenir à la base pour ne pas trahir le monde ouvrier. Il n'empêche que même ce mouvement de l'Action catholique, aussi respectueux de l'engagement des bénévoles, des militants... on ne peut pas comprendre son existence si on ne fait pas référence au rôle qu'y ont joué les aumôniers. La structure, c'était eux. Je ne suis pas certain qu'il y ait d'éducation éducative un peu longue, possible, sans structure et sans permanent. Ça, c'est du côté catholique.

Du côté des laïcs, on ne peut pas comprendre depuis la fin du XIXe siècle, le développement d'une éducation populaire laïque à travers, entre autres, les patronages, les amicales laïques, si l'on n'a pas en tête le rôle structurant joué par les instituteurs. Certes, cela faisait partie de ces missions qui étaient dévolues aux instituteurs, qui ne faisaient pas exactement partie de leur métier au sens strict, mais dont les autorités académiques, le ministère de l'Instruction publique puis de l'Éducation nationale attendaient qu'ils s'y consacrent sous la forme de l'encadrement des patronages puis des colonies de vacances.

**Donc, avant 1945 ou 1960, il n'y a pas eu une éducation populaire qui aurait existé sur le pur bénévolat.** Il existe certes des contre-exemples, bien entendu. Les auberges de la jeunesse, qui s'inscrivent dans la perspective des mouvements de jeunesse, ont eu une période, assez brève dans laquelle il y a très peu, ou pas de permanents ou de salariés. Mais, les autres, les centres sociaux, avec les résidentes sociales, qui ne sont pas au sens strict des professionnelles mais qui pour autant sont des femmes qui s'engagent dans la durée, qui ont les moyens de vivre, en se consacrant à temps plein au public des centres sociaux. Je pense qu'il existe un mythe de la professionnalisation dans l'éducation populaire, mais **il existe surtout un mythe de ce que serait ou ce qu'aurait été une période bénie où il n'y aurait pas eu de professionnels.**

**Quand ce mythe a-t-il pris de l'importance ? Il me semble qu'il convient de remonter aux années 1970, au moment où retombe le rêve des années 1960, qui est le rêve de l'animation, et surtout de la naissance de l'animateur professionnel, dont on attend presque des miracles.** J'exagère un peu, mais quand on relit les discours, presque prophétiques, sur l'animation et les animateurs des années 1960, on comprend qu'ils ne pouvaient que décevoir. Or dans les années 1970, cela retombe. On comme à avoir un discours critique. On valorise le rôle des bénévoles, dans un contexte idéologique qui a changé. Au milieu des années 1970, Valéry Giscard d'Estaing valorise la société civile. Il existe tout un discours de soutien au monde associatif. Je ne dis pas qu'il y a un lien mécanique entre cette critique des professionnels de l'animation et des discours sur le monde associatif, mais les deux s'inscrivent dans un climat idéologique

**Parmi les premiers à tenir ce discours de critique de la professionnalisation, il y a les animateurs professionnels eux-mêmes.** Il y a, quelque part, toujours une espèce de mauvaise conscience. On aurait trahi le flambeau de l'éducation populaire. Je pense que c'est une première chose importante à avoir à l'esprit quand nous parlons de la professionnalisation.

Ensuite, la question est : à partir de quand des personnes ont-elles été spécifiquement rémunérées pour exercer des missions s'apparentant à des missions d'animation actuelles ? Pendant la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement de Vichy, dans le cadre de la politique de la jeunesse, a fourni des subventions à des associations pour qu'elles se dotent de cadres. Ils viennent par le biais du scoutisme, de l'univers militaire. Le mot « cadre » est, à l'époque, assez répandu. Il n'est pas militariste, mais d'origine militaire. Ce n'est pas la même chose. Nous avons des écoles de cadres, qui sont les premiers centres de formation d'animateurs professionnels. Puis, à la Libération, dans le grand élan de l'éducation populaire, il y a une réflexion bien exprimée dans le manifeste de Peuple et culture, dans lequel on rêve de créer les techniciens de l'éducation populaire, pour pouvoir les distinguer de la figure du professionnel éducatif de référence : l'enseignant en particulier l'instituteur. Un syndicat est créé, en 1946, par Benigno CACERES, intitulé le syndicat des techniciens de l'éducation populaire. Le terme « technicien » est important. Par ailleurs, vont apparaître également des instructeurs nationaux de l'éducation populaire, donc les actuels conseillers d'éducation populaire et de jeunesse sont les héritiers qui sont chargés de proposer à destination du public regroupé par les associations, des stages plutôt techniques, au sens de formation aux techniques d'art dramatique. Parallèlement, émerge le corps des

inspecteurs de la jeunesse et des sports, qui sont à la charnière entre l'animation/éducation populaire et ce qui est davantage une mission régalienne de contrôle des structures relevant de l'éducation populaire.

Et puis, une autre catégorie émerge aussi à la Libération : les mises à disposition. À savoir les instituteurs qui, tout en continuant à être rémunérés par l'Éducation nationale, sont déchargés de leurs classes pour aller se mettre au service des mouvements de jeunesse laïcs, bien entendu, donc des associations complémentaires de l'école publique. Pour aller vite, il s'agit des structures dépendantes des fédérations des œuvres laïques affiliées à la Ligue de l'enseignement, les Céméa, les Francas, les Pupilles de l'enseignement public. Dans les années 1950, elles représentent de loin le plus grand corps de permanents des mouvements de l'éducation populaire. On approche le millier au milieu des années 1960, ce qui est assez considérable.

Enfin, toujours à la Libération, nous avons la création, avec les Maisons des jeunes et de la culture, des fonctions de Directeur. Le masculin est important, parce qu'il n'y a pratiquement que des hommes. Ces métiers sont pensés fondamentalement comme des métiers d'hommes. De même, chez les instituteurs mis à disposition, alors que la profession est déjà extrêmement féminisée à l'époque, on est à 92-94 % d'hommes, comme chez les Directeurs de MJC. Ces derniers ont comme particularité d'être rémunérés par une association loi 1901, indépendante de l'État, mais dont la totalité des ressources provient de Jeunesse et Sports. Ces Directeurs de MJC vont se penser comme étant à l'avant-garde d'un mouvement qui permet l'émergence d'une éducation populaire dotée de moyens, avec des professionnels formés. Il y a quelques stages dans les années 1950. Surtout, à partir de 1958, la Fédération Française des MJC va créer le premier stage long de formation de Directeur de MJC, qui peut être considéré comme la première formation longue professionnelle de Directeur d'équipement/animateur. Cette formation durait un an, avec un an de plus de stages pratiques. Mais nous n'avons que 48 Directeurs de MJC en 1958. Ce n'est pas grand-chose. Le grand essor, le moment où l'éducation populaire va se transformer en animation et recourir massivement à des salariés, c'est à partir de 1960, sur fond de développement de l'urbanisation, de l'importance de la problématique de la jeunesse. L'animation des années 1960 est une animation tournée vers les enjeux liés à la jeunesse, que ce soit dans les Maisons des jeunes et de la culture, mais aussi à la fédération Léo Lagrange, autour des thématiques du loisir. Ces thématiques justifient la construction d'équipements socioculturels. Il existe une série de lois-programmes d'équipements. Ces lois vont permettre la construction de MJC, notamment, mais aussi du FIAP (NB : le bâtiment où nous nous trouvons), qui s'inscrit dans cette programmation. **Il est beaucoup plus simple de construire des bâtiments que de savoir ce que l'on fait dedans, que de former des professionnels pour les gérer, mettre en œuvre des activités. D'une certaine façon, c'est la pierre qui a précédé la professionnalisation des animateurs.**

Nous avons un exemple précis avec la naissance du FONJEP, qui nous accueille ce soir. Il s'agit du Fonds de la coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire. C'est un organisme de cogestion créé en 1964. Sa raison d'être est la rémunération d'animateurs et leur formation. Dans un premier temps, le FONJEP a aussi eu une raison d'être plus précise : que faire face au développement très rapide de la Fédération Française de la MJC, dont le système de rémunération des permanents n'était plus jugé acceptable par l'État et par la Cour des comptes ? En 1963, un rapport de la Cour des comptes stipule qu'il n'est plus possible qu'un budget d'État serve à financer intégralement des salariés associatifs. Plus de 60 % des premiers postes FONJEP sont des postes de Directeurs de MJC. Cela crée de profondes jalousies, justifiées, dans les autres institutions. La création du FONJEP illustre assez bien le fait que c'est dans l'urgence que cette question de la professionnalisation a été pensée. Il existait des besoins. Ils naissaient de la multiplication des équipements socioculturels, en lien avec l'urbanisation croissante. Il convenait d'y répondre. Ces années sont importantes.

En 1964, nous avons aussi le premier diplôme de l'animation (Diplôme d'État de conseillers de l'éducation populaire) qui illustre bien les ambiguïtés de la professionnalisation et qui répond à trois missions :

- Trouver un moyen d'intégrer les instructeurs d'éducation populaire, qui étaient des vacataires de Jeunesse et Sports. Un statut leur était créé (conseiller technique et pédagogique de jeunesse et sport). Le diplôme servait d'épreuve de concours permettant l'intégration des instructeurs dans le corps des CTP.
- Besoin d'un diplôme pour la fin de formation des Directeurs de MJC. Ce diplôme remplira aussi cette mission.
- En même temps, il est précisé que ce diplôme peut être passé bénévolement, et qu'il s'agit aussi d'un brevet, comme pourrait l'être le BAFA actuellement.

Il y a donc une double vocation, de mesurer un tempérament d'animateur, et sanctionner des compétences professionnelles.

**Malgré tout, il me semble que les années 1960 sont marquées par l'idée que la professionnalisation, le recrutement de salariés permanents, va dans le sens de l'Histoire. Le terme de permanent présente cette ambiguïté de faire référence à un modèle du permanent syndical ou politique. Il garde une dimension d'engagement. Mais, en même temps, il évoque le fait que ce sont des salariés permanents que l'on rémunère de manière régulière pour mener des activités d'animation.** Le permanent intègre de fortes nuances selon les fédérations de l'éducation populaire. Du côté des mouvements de jeunesse, des scouts, on est méfiant vis-à-vis de cette transformation de l'éducation populaire. Mais, un mouvement comme l'UFCV va s'engager assez tôt (1963-1964) dans la formation d'animateurs permanents, bien qu'il vienne historiquement des colonies de vacances et de l'animation volontaire.

Malgré tout, il existe un relatif consensus autour de l'idée qu'il faut des animateurs professionnels. Cela débouchera sur le fait que l'Université, qui s'est tenue à l'écart des enjeux de l'éducation populaire va, dans le cadre des nouveaux IUT, ouvrir, en 1967, une formation d'animateur, dans le cadre des départements « carrières sociales ». Par ailleurs, le modèle du permanent permet aussi de régler un problème important depuis le milieu des années 1950 du côté laïc. En effet, le Syndicat national des instituteurs, fort influent à la Ligue de l'enseignement, avait l'instituteur comme modèle de professionnel pour l'éducation populaire. Le SNI et la Ligue rêvaient des chiffres de 4 000-5 000 instituteurs mis à disposition, qui auraient rempli les besoins en cadres permanents de l'éducation populaire. Or, la majorité des mouvements étaient hostiles à ce modèle. Il était évident que le ministère de l'Éducation nationale n'a jamais dégagé les moyens pour celui-ci. Aussi, **s'affirme l'idée que, progressivement, se détache du modèle enseignant un nouveau métier. Il n'est pas encore bien dénommé, même si le terme animateur devient un usage courant au début des années 1960. Il permet de penser un travail éducatif pas dans l'école, ou pas dans le prolongement immédiat de cette école.**

Cela explique l'alternative entre l'animateur et l'instituteur mis à disposition. C'est la raison pour laquelle la Ligue de l'enseignement, dans un premier temps, refuse le FONJEP, avant de s'y rallier, et de créer un petit centre de formation pour ces animateurs, à savoir les Foyers de Jeunesse et d'Éducation populaire. Il s'agissait de la réponse de la Ligue de l'enseignement aux foyers Léo Lagrange et aux MJC.

Malgré tout, ce consensus reste fragile. En 1966, le ministre de la Jeunesse et des Sports, François MISOFFE, accède pour la première fois au statut de plein exercice. Jusqu'alors, il s'agissait d'un bout de l'Éducation nationale. D'abord une Direction générale, puis un Haut-Commissariat, puis un secrétariat d'État. En 1966, Jeunesse et Sports accède enfin au statut de ministère, à part entière. En 1966 François MISOFFE dit : « *Pour être animateur, il faut être un saint ou un raté.* » : cette idée que, soit c'est la pure



vocation, le saint qui se sacrifie à la cause - une idée qui court dans les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire peut-être encore jusqu'à aujourd'hui - ou un raté, car ce n'est pas un vrai métier.

## Guillaume RODELET

Il est difficile de réduire, en quelques minutes, une histoire de plusieurs décennies. Je crois que cela nous plonge dans la problématique. Je vais passer la parole à Manon PESLE. Vous conduisez, au sein de votre laboratoire Éducation Culture Politique, des travaux de recherche auprès des professionnels en poste sur des fonctions de Direction de cadres intermédiaires. Avec la particularité d'observer ce qu'il passe dans les associations, mais aussi dans les collectivités territoriales. Dans les propos de Laurent BESSE, des points font sans doute écho. Vous pouvez donc corroborer certaines idées, ou, au contraire observer des points qui infléchissent la trajectoire brossée.

## Manon PESLE

J'observe des évolutions plus récentes, c'est-à-dire, depuis les années 1980. De ce point de vue, je m'écarte un peu du propos de Laurent BESSE. Malgré tout, ce que vous avez dit sur les questions de formation technique et du syndicat créé par CACERES sur les techniciens de l'éducation populaire, je trouve ce sujet très intéressant. Aujourd'hui, nous retrouvons ce vocable de techniciens. Il revient dans les administrations publiques, mais aussi dans les associations de l'éducation populaire. On observe un mouvement principalement amorcé par les pouvoirs publics, et par le mode de financement. Je pense à Renaud EPSTEIN qui parle de gouvernement à distance. L'État va octroyer des financements aux associations et aux collectivités territoriales. Par un effet de retour, nous aurons des outils de contrôle, à distance, afin de contrôler l'activité. Ces financements passent par des appels à projets, des appels d'offres, avec une diminution de la subvention publique, et une augmentation de ces appels à projets, appels d'offres, ainsi que du mécénat. Quand je parlais d'outils de contrôle à distance, cela va être des grilles de sélection, des tableaux de bord, des indicateurs, du reporting. Tout ce que l'on appelle le *back-office*. Tout ce qui permet d'organiser l'action. Et, surtout, de pouvoir la quantifier.

Cette évolution, amorcée depuis les années 1980-1990, a deux conséquences liées. La première est une forme de mise en concurrence des associations au profit des plus importantes. Je pense à Mathieu Elie ou à Maud Simonet. Ils disent que nous avons des associations qui deviennent apparentées à des relais de la puissance publique. La seconde conséquence, qui m'intéresse, est le développement des métiers et des professions apparentés à la gestion, à la planification, à l'administration. C'est ce que Marie-Anne Dujarier appelle les « planeurs ». Le jeu de mots est très bon. Il s'agit de personnes qui planifient et qui planent. Elles sont loin des activités. Elle ne travaille pas forcément sur l'éducation. Mais ces personnes sont loin des activités éducatives, des enfants et de leur famille.

David CLUZEAU, vous parliez de cela, tout à l'heure, en évoquant la technicisation. En tout cas, nous appelons cela une forme de technicisation, à savoir ce développement de ces fonctions-là. Ce développement a aussi un impact sur le type de bénévoles engagés aux côtés de ces professionnels. Nous pourrions y revenir dans la discussion. Ce mouvement s'observe dans la fonction publique, certes, mais il commence aussi largement à s'observer dans les associations.

Ce ne sont pas forcément des fonctions pensées comme des espaces stratégiques, de choix, d'orientations politiques. Alors même que, selon moi, ces fonctions véhiculent des valeurs. Je pense au court terme. Il faut que cela soit quantifiable. Plus les actions sont à court terme, plus elles sont quantifiables. La performance et l'efficacité doivent être évaluables. C'est tout ce qui s'inscrit dans une bureaucratisation néolibérale dans un contexte de restriction budgétaire. Béatrice Hibou en parle très bien. Les professionnels de l'éducation populaire commencent à le porter, malgré eux. Ce que j'observe dans les enquêtes menées, c'est que nous avons tendance à déléguer ces postes assez techniques

d'administration, de recherches de financements, à des personnes embauchées pour ce faire. Nous allons recruter des professionnels de la recherche de financements. Elles ne font plus partie des fonctions stratégiques. Nous allons les déconnecter des questions d'orientation politique, des activités - pour quels enfants, de quelle manière... ? – et notamment des questions pédagogiques.

Cette réalité gestionnaire et managériale, car cela s'accompagne aussi d'une forme de management au sein des associations, notamment sur l'évolution de la fonction employeur dans les associations, se décline différemment selon les associations. Tout à l'heure, je disais que la mise en concurrence se fait au profit des plus importantes associations. Ces dernières, petites ou importantes, seront plus ou moins résistantes ou délégataires de service public (collées à la commande publique), ou avoir les outils pour s'en dégager. Parfois, on parle même de pouvoir tricher avec les outils. Je pense notamment au dossier de subventions, au rapport financier, au rapport d'activité. Tout dépendra des ressources symboliques (légitimité), des ressources matérielles, financières, et de la compréhension de ce contexte. Pour pouvoir agir en tant qu'acteur associatif, il faut avoir conscience de ces évolutions institutionnelles, politiques et financières.

Cette réalité se décline différemment aussi en fonction de l'histoire des liens entre les associations et les pouvoirs publics. Je pense notamment aux pouvoirs publics locaux, comme les mairies, qui sont présentes depuis longtemps auprès des associations – avec une fonction de « boîte aux lettres » au début -, avec d'autres fonctions au fur et à mesure du temps. Je pense à certaines villes, qui ont municipalisé le champ des loisirs, de l'animation, de la formation tout au long de la vie. Les associations y seront plus ou moins perçues comme des prestataires. Nous avons d'autres territoires où les associations sont perçues davantage comme étant indispensables. Les mairies ne se sont pas organisées. Soit pour des questions de moyens matériels, de politique ou par choix. Là, les associations auront davantage de soutien financier, ou auront aussi un degré de liberté différent. Cela veut dire un degré de liberté pour les professionnels et les conseils d'administration.

Une autre chose que je souhaitais ajouter par rapport aux choses observées, qui rejoint Laurent BESSE sur les questions de diplômes et la manière dont ce champ va aussi se structurer par une forme de diplomation et de reconnaissance - brevets professionnels au début, puis diplômes et l'université qui va rentrer dans l'éducation populaire de cette manière. Aujourd'hui, dans cette logique de professionnalisation, nous observons une logique de formation.

Laurent BESSE parlait des IUT Carrières Sociales. J'observe aussi de plus en plus de Masters orientés Enfants Jeunesse. Celui porté à Saint-Étienne est un très bon exemple. Nous ne sommes pas les seuls. Ou des diplômes qui vont davantage former au développement Social Urbain, donc la gestion des populations précaires, vulnérables dans la ville. Je pense à celui de Rennes, à Toulouse, à Paris. Ces Masters sont dédiés à former des cadres ou des coordinateurs de projets, pas uniquement dans des administrations publiques, mais aussi dans des associations. Quand nous regardons les contenus de ces formations, lorsqu'il y a un ancrage comme les Sciences de l'éducation, il existe une connaissance des publics, des problématiques liées à l'éducation. Nous retrouvons l'idée de former des cadres non territorialisés : des cadres qui vont pouvoir bouger de territoire en territoire. Nous accompagnons nos étudiants à une forme de mobilité. Ces formations sont également « a-thématisées ». Les cadres pourront passer de l'enfance à la jeunesse à des questions de santé, de handicap, etc. Derrière, nous n'avons pas les mêmes socialisations qu'avant. Nous pouvons nous interroger. Dans cette évolution, les cadres employés à ce jour n'ont pas forcément milité aux côtés de leurs élus associatifs dans les associations de quartier ou des associations locales. Il me semble que cette évolution est assez récente. Nous l'observons clairement dans la fonction publique territoriale. Je l'observe également dans mes enquêtes au sein des associations.

Pour finir, cette professionnalisation induit aussi une forme d'évolution du bénévolat, et notamment du côté des administrateurs, une hyperspécialisation au sein de certaines associations. On leur demande de bien décrypter aussi bien les dispositifs de financement, la complexité actuelle, que les professionnels. Il s'agit aussi d'une manière d'écartier les CA, qui deviennent des CA fantômes.

### **Guillaume RODELET**

Merci Manon PESLE. Je vais désormais me tourner vers David CLUZEAU et Marie BAGGIO pour avoir un retour. Nous avons vu une filière qui se structure, qui revendique une reconnaissance, une structuration. Ensuite, on est tellement bien reconnu que l'on rentre un peu dans les collectivités. Les formations, qui étaient l'apanage des mouvements de l'éducation populaire, pour former leurs propres animateurs, s'ouvrent maintenant sur des formations à l'éducation nationale. Nous en discutons en préparant la table ronde avec David CLUZEAU. Après avoir beaucoup milité pour défendre les métiers, la filière professionnelle des métiers de l'animation, en tant qu'employeurs, en tant que cadres, nous recrutons des Masters « athématisés ». Nous voyons un peu cette évolution. David CLUZEAU, je voulais vous demander de réagir à ces propos. Ensuite, Marie BAGGIO parlera enjeux et perspectives. Et nous donnerons quelques minutes aussi à la salle pour poser des questions.

### **David CLUZEAU**

Il y a beaucoup de choses à dire. Dans toute l'histoire retracée, il existe peut-être un point majeur : la construction des branches professionnelles. La professionnalisation du secteur va être accélérée par la construction des branches professionnelles. Plusieurs vont se construire au même moment. Certains de mes illustres prédécesseurs disent que si tout le monde s'était réveillé au même moment, il n'y aurait probablement qu'une seule branche de l'éducation populaire. Ce n'est pas le cas. Nous allons essayer de régler le problème pour l'avenir.

Donc dans les années 1980, avec l'arrivée de la Gauche au pouvoir, il existe une volonté de dire qu'il faut accélérer la création de conventions collectives pour organiser les secteurs professionnels. En 1983, les centres sociaux se dotent d'une convention collective et, quelques années plus tard, en 1986 et 1988, le champ de l'animation socioculturelle se structure aussi en branches professionnelles. C'est important, parce que c'est de là que nous allons créer les règles de la profession. Jusqu'à maintenant, elle existe par certains diplômes. Les partenaires sociaux vont se retrouver dans toutes les discussions qui vont organiser les certifications. Nous nous retrouvons au sein des CPC qui vont travailler autour des certifications. C'est que l'on discute, avec l'État, de la professionnalisation. La création de ces branches est très importante. C'est aussi à ce moment-là que les employeurs vont prendre leur rôle d'employeur. À côté de la professionnalisation de l'animateur, débutée en amont, une professionnalisation des employeurs a lieu. Pour autant, la professionnalisation est très paradoxale. En effet, on s'engage dans la voie de la création d'une convention collective, mais quand on est employeur dans le milieu associatif, on est tout sauf un employeur. Le fait d'être employeur n'est qu'une conséquence de l'engagement associatif. Je m'engage dans une association pour un projet, mais certainement pas pour être employeur. On devient employeur par la suite. C'est dans ce cadre que s'exerce la professionnalisation. Probablement qu'il existe une survie d'anciens débats. J'ai beaucoup aimé l'idée de dire qu'il existe une idée surfaite d'un temps béni où nous n'avions que des bénévoles. Malgré tout, ce débat continue de demeurer. La professionnalisation fait peur à des employeurs qui craignent de perdre le *lead* sur leur projet associatif. C'est une vraie question difficile à résoudre. Elle doit intéresser complètement la question de la formation professionnelle.

On s'aperçoit que les cadres qui rentrent dans nos associations n'ont pas été militants de l'éducation populaire. C'est une vraie question. Je suis un pur produit de l'éducation populaire. J'ai été éclaireur de France, puis enseignant. En tant que bon enseignant, j'ai intégré la Ligue de l'enseignement, et je me retrouve à la tête d'un syndicat d'employeurs., Mais je suis d'abord un militant. Avant toute chose, j'ai été militant. J'ai fait mon parcours de cadre militant au sein de l'éducation populaire.

## Guillaume RODELET

Plutôt du côté des « saints » que des « ratés » (*rires*).

## David CLUZEAU

Je n'en sais rien ! Si je suis raté, j'ai choisi de l'être.

Cette question est tout à fait centrale, car consubstantielle de l'éducation populaire. Notamment pour tenter de résoudre cette question entre les bénévoles ou l'âme de l'éducation populaire et la professionnalisation de l'éducation populaire, qui serait susceptible d'entacher l'éducation populaire dans sa noble raison d'être.

Pour le coup, il existe un vrai sujet à traiter. Je crois que c'est l'une des raisons pour lesquelles tous les mouvements de l'éducation populaire se sont emparés de la question de la formation professionnelle, et ont développé des BPJEPS, des DEJEPS et ont été des organismes de formation. Quand on forme, il y a la question de la culture politique de l'éducation populaire. Elle est nécessaire quand nous voulons encadrer dans une association d'éducation populaire, et ne pas faire courir le risque de perdre son âme. C'est quelque chose qui explique, pourquoi, à un moment, les mouvements de l'éducation populaire se sont bien investis.

C'est aussi un enjeu pour les Masters universitaires, qui seraient trop techniques, trop technicisés. « Athématisés », je ne sais pas. Aseptisés, peut-être, à un moment donné. Je suis un peu dur, excusez-moi, mais il y a cette idée. Si je suis interchangeable, entre les mouvements de l'éducation populaire, et entre les différents secteurs, cela peut poser plusieurs questions. Dans l'éducation populaire, nous courons le risque de nous orienter, à cause de la pression publique, vers une transformation de la gestion des associations. Elle a déjà eu lieu dans le secteur social et médico-social. C'est telle technique, complexe que les directeurs généraux pilotent. Pour le coup, nous avons des CA qui ont du mal à prendre leur place. Je ne sais pas s'ils sont fantômes, mais ils ont du mal à prendre leur place. La formation doit aussi permettre de préserver l'équilibre entre des dirigeants et un Conseil d'administration. Cela me semble essentiel, d'autant plus essentiel que les pratiques publiques ont changé toutes les choses dans la question de la professionnalisation. Être directeur de MJC, aujourd'hui, n'est pas la même chose qu'il y a 20 ans. C'est évident. Vous l'avez dit, je ne vais pas revenir sur la question des demandes de dossiers de subventions, de la recherche de financements, qui nous éloignent du projet quand nous sommes cadres dirigeants, ou dirigeants d'une association d'éducation populaire.

Nous ne devons pas travailler la question de la formation professionnelle qu'entre nous. Il faut l'exporter. Il convient de former les collectivités publiques à ce qu'est l'éducation populaire. Et notamment sur la question du temps. Du temps long. Et de celui de l'évaluation. Demander à un projet éducatif d'être évaluable trois mois après son exécution est une hérésie. Ce n'est pas possible. On peut dire « *j'ai reçu tant d'enfants* », d'accord, mais l'impact réel de notre action se mesure à long terme. La formation, ou la professionnalisation, doit passer par nos interlocuteurs. Nous devons passer ce message auprès de nos interlocuteurs. Cela me semble essentiel.

La formation de nos interlocuteurs doit aussi passer par une invitation à transformer ce que sont les politiques publiques d'éducation populaire. Il faut passer d'une idée où les politiques éducatives ne sont pas que des politiques de financement, mais sont de vraies politiques d'éducation populaire. Elles intègrent la dynamique de ce qu'est l'éducation populaire, qui est profondément démocratique. Elle s'inscrit dans un corpus d'habitants, généralement dans un territoire. Pour qu'elle fonctionne, les habitants d'un territoire doivent pouvoir y participer. Quand nous sommes sur une simple politique de financement, l'association est un prestataire. La question démocratique est éludée. Elle doit être participative (participer à son évaluation, sa discussion, sa co-élaboration) et délibérative. Cela doit relever du choix des habitants. En ce sens-là, les choses changeront peut-être. La manière dont nous verrons la professionnalisation dans nos secteurs évoluera.

## Guillaume RODELET

Merci David CLUZEAU. Nous voyons le professionnel du secteur éducation populaire, entre gestionnaire et animateur de dynamique démocratique. Peut-être un mot, Marie BAGGIO, du point de vue des praticiens des professionnels.

## Marie BAGGIO

Sur tout ce qui a pu être dit, quatre points sont essentiels selon moi. Je parle du côté des salariés, puisque notre syndicat (SEP-UNSA) représente les salariés du secteur de l'animation. Pour les salariés, c'est d'abord la question du volontariat, l'évolution et la place des fédérations d'éducation populaire. Il existe aussi la question de l'universitarisation évoquée par Manon PESLE et David CLUZEAU, ainsi que la question de la municipalisation.

Sur la question du volontariat, en 2014, pour les 50 ans du DECEP, nous avons créé un petit slogan : « *L'animation a 50 ans, la reconnaissance, c'est pour quand ?* » Nous avons associé ce slogan à divers visuels : « *Animateur, un vrai métier, sa reconnaissance, notre avenir.* » Cela montrait l'idée que la professionnalisation avait déjà débuté, et le fait que les salariés souffrent encore d'une image véhiculée par cette histoire autour du volontariat. Elle est importante, structurante pour notre secteur. Il convient de la conserver. Les bénévoles, les volontaires représentent une part fondatrice de notre secteur. Nous avons évoqué les Conseils d'administration, mais il y a aussi tout le lien que l'on peut faire avec les familles. Mais, tout ce fantasme autour du travail volontaire fait que nous avons du mal à reconnaître que l'animation est un vrai métier. Il existe pléthore d'animateurs à qui l'on a pu demander, lorsqu'ils rentraient de la journée carnaval avec les enfants : « *Alors, la journée, vous êtes-vous bien amusé ?* » Ou le séjour ski : « *Avez-vous passé de bonnes vacances ?* ».

C'est aussi oublier que, derrière, ils sont avec un projet associatif, un sens, des actions éducatives. Ce n'est pas toujours évident à faire reconnaître au grand public. Quand on parle de professionnalisation, il y a aussi la reconnaissance sociétale. Tant que, derrière le métier d'animateur, on ne reconnaîtra pas tout l'engagement éducatif, tout le travail, les diplômes, nous aurons du mal à concevoir ce métier comme une véritable profession à part entière.

L'évolution des diplômes et la formation ont été structurantes. Nous avons commencé à voir deux filières qui se construisaient en parallèle. Nous avons le DECEP avec tous les diplômes Jeunesse et Sports, mais aussi cette question d'universitarisation, avec le déploiement des IUT. Aujourd'hui, on peut être animateur, et nous pouvons passer d'un niveau 3 (anciennement 5) à un niveau 6 ou 7 (anciennement 1 ou 2). Nous pouvons passer du Bac Pro à la Licence Pro, sans avoir eu un diplôme Jeunesse et Sports. Il existe vraiment cette structuration du métier par deux cursus de formation.

Dans les années 2000, il y a eu cette volonté de s'appuyer et de revaloriser les compétences, avec la restructuration des diplômes, et notamment des bacs pros. Il y a eu cette volonté de trouver un équilibre entre cette formation empirique de l'objectivation, arriver à apprendre en observant, et de cette volonté de faire monter en compétences au niveau des savoirs, et aller un peu plus vers de l'analyse. Il y a eu cette volonté de passer par les compétences, par les « *capacités à...* ».

Nous aurons la partie 2 sur les enjeux. Nous verrons si l'universitarisation est la voie vers la reconnaissance. Sommes-nous dans un système permettant de trouver un équilibre ? Permet-il de valoriser les apprentissages et l'alternance ? C'est à voir. Aujourd'hui, ce qui est reconnu sur le terrain, c'est l'expérience et les savoir-faire. Le fait est que cette alternance reste très importante, et reste même un gage de qualité pour les employeurs. Les bacs pros restent des diplômes importants.

Sur la municipalisation, on a l'impression qu'il existe un retour en arrière de l'action publique. Elle a été très forte à son lancement (1960-1970) : la professionnalisation a été fortement portée par l'État. Puis, dans les années 1980, il y a eu cette volonté de rationaliser l'activité. Cela s'est accru dans les années 2000. La question du coût est devenue primordiale. Pour les salariés, cela a entraîné des conséquences directes sur la formation. Quand on doit former ses salariés, on établit un plan de formation, mais on ne peut pas les former tous en même temps. On ne peut pas avoir une importante cohorte. Une association ne peut pas se permettre de financer des formations de manière très large à tout le monde. Se pose aussi la question, pour une association, lorsqu'elle a fait monter en compétences l'un de ses salariés, de sa capacité à le payer au niveau du diplôme acquis. Cela pose aussi de vraies questions en interne des associations.

Je voudrais rebondir sur les dires de David CLUZEAU tout à l'heure : cette question de rationalisation peut faire perdre le sens du projet associatif. Quand nous devons répondre à une commande publique, nous nous interrogeons sur notre projet associatif. Nous nous demandons si nous devons conserver l'essence même de notre projet, quitte à refuser de rentrer dans une commande publique, ou si nous devons rentrer dans une commande publique en raison des besoins pour faire vivre notre structure, en mettant de côté une partie du projet. Cette évolution, à partir des 1980, repositionne, requestionne le projet associatif. Elle demande aux structures de faire de nouveaux choix.

## Guillaume RODELET

Merci Marie BAGGIO. Je propose de prendre quelques questions. Dans la salle, avez-vous des réactions, des remarques ?

## Intervention de la salle

J'ai deux commentaires et un volet peu abordé. En complément sur l'histoire, tout ne pouvait pas être dit en aussi peu de temps. Toutefois, je voulais insister sur deux choses. Par rapport aux détachés, nous avons aussi le ministère de l'Agriculture, notamment lié à la ruralité. Je n'ai pas beaucoup de mérite, puisque je travaille aujourd'hui à la Confédération nationale des foyers ruraux. Il y a quelques années, je ne le savais pas. Mais, aujourd'hui, je le sais. Cela a eu une importance en parallèle des champs exprimés.

Par ailleurs, il convient de réinsister sur l'importance des instituteurs et de la laïcité par rapport aux éclaireurs de France. Nous parlons souvent de scoutisme en faisant référence au scoutisme catholique, car plus important quantitativement, mais il y a également tout un pan de scoutisme laïc qui a eu beaucoup d'importance, et croisé la Ligue et les enseignants détachés.

La question que je souhaitais aborder en parallèle, et je n'ai aucun mérite, car je travaille dans ce réseau, est celle du statut particulier des Directeurs, voire des Directeurs généraux, qui sont également salariés, mais qui ne sont pas tout à fait les mêmes salariés que ceux qu'ils ont dans leurs équipes. Cette spécificité des cadres dirigeants mériterait d'être interrogée en tant que spécificité d'un statut salarié, et porteur d'une dimension politique et stratégique. Que l'on soit Directeur d'une structure ou Directeur général d'un grand réseau, cette question traverse les professionnels, mais n'a jamais été véritablement abordée.

Je précise que je suis un vieux travailleur de l'animation. J'ai eu un DUT en 1981 à Bordeaux. Je me suis toujours défini comme un professionnel de l'animation. C'est intéressant de le dire de la sorte. Ce mot, je l'ai acquis dans la culture DUT. Cette notion professionnelle veut dire que mon identité est professionnelle. Elle est aussi militante, mais elle est d'abord professionnelle. J'occupe ce métier, souvent difficile à comprendre, ou à faire reconnaître. Pour autant, je suis dans cette dimension.

### **Intervention de la salle - Jacques GUÉNÉE**

J'ai écouté avec attention, car cela m'a rappelé tout ce que j'ai vécu depuis la Libération. Je suis tout à fait d'accord avec l'analyse faite. Mais à l'époque, nous ne pouvions pas la faire. Par conséquent, ce que nous avons fait et décidé, nous ne le referions peut-être plus maintenant de la même façon. Malheureusement, nous ne sommes pas partis avec notre petit bouquin pour remonter dans les années 1960.

Je déteste le terme professionnalisation, bien que j'aie créé la première convention collective. Pourquoi ? Parce que cela laisse supposer que le secteur de l'éducation populaire est devenu professionnel. Ce n'est pas vrai. Il est resté sur, et à côté, du développement d'un secteur d'animateur et d'action professionnelle. Si vous voyez la ville de Paris, une grande partie de l'éducation populaire se fait uniquement par des associations de quartier, par des associations de bénévoles. Ces fonctions n'ont pas été professionnalisées. Effectivement, à côté, se développe un secteur estimable de permanents. Mais il ne faut pas employer ce terme, selon moi, car cela implique que quelque chose est devenu professionnel. Alors que cela ne correspond pas à la réalité.

Pour finir, quand François MISSOFFE s'est exprimé en disant qu'il fallait être un sain ou un raté, entre nous, on disait que le Premier ministre ne nous laissait que le choix d'être François d'Assise ou François MISSOFFE.

### **Guillaume RODELET**

On peut peut-être laisser réagir, et nous allons commencer par Manon PESLE. J'ai vu qu'elle fronçait les sourcils à un moment donné.

### **Manon PESLE**

Oui, je réagissais à la remarque très juste sur les statuts des Directeurs, appelés à plusieurs reprises les Directeurs généraux. Dans les associations, nous voyons des formats très différents. Des associations délèguent complètement le portage politique à la Direction. Je parlais donc de CA fantômes. Mais, nous avons aussi des cas, dans des associations, où nous avons complètement délégué l'aspect politique au Conseil d'administration. Cela encourage aussi une forme de co-formation entre salariés et bénévoles, pour que ces derniers puissent comprendre ces questions techniques et politiques.

Je pense qu'il n'y a pas qu'une manière de voir les choses. D'autres associations ont aussi un portage de la Direction bien plus horizontal. Ce n'est pas un Directeur ou une Directrice qui portera les questions auprès du CA ou du Bureau. Nous observons aussi des associations qui n'ont aucun Bureau, avec

seulement des co-Présidents et des co-Présidentes. Et une équipe qui fonctionne à l'horizontalité. Nous observons beaucoup de similitudes avec des travaux qui ont porté sur l'action publique locale, et notamment sur le partage, le pouvoir, entre les techniciens et les Élus. Tout ne se transfère pas au champ associatif. Il existe des spécificités dans les associations loi 1901. Mais, il n'empêche que je trouve qu'il y a quelque chose d'intéressant à observer la manière de rester attentif à une forme de partage du pouvoir entre ceux qui sont censés porter l'équipe, la diriger, et ceux qui sont aussi censés porter le projet associatif de l'éducation populaire.

## **Guillaume RODELET**

Merci. David CLUZEAU me fait un petit signe, donc je vais lui passer la parole. Ensuite, nous aurons Laurent BESSE et Marie BAGGIO.

## **David CLUZEAU**

Sur la question des cadres qui dirigent dans les associations, elle se veut complexe. C'est une réflexion que nous avons aussi au sein de la branche. D'abord, la convention collective tente de répondre à une partie des choses, en ayant notamment un statut de cadre dirigeant. Mais, dans le Droit du travail, il se veut très particulier. C'est un peu plus complexe. Le secteur associatif de l'éducation populaire est polymorphe. Nous avons d'immenses associations (Léo Lagrange par exemple) et des plus petites où le rôle de Directeur n'est plus le même que celui du Secrétaire général de Léo Lagrange, ou de la Ligue de l'enseignement.

Cela dit, je pense que nous devons avoir une réflexion sur la manière d'organiser la gouvernance de nos associations. Cela me semble central. Si nous voulons mieux croiser le regard des professionnels de l'animation – j'aime bien cette idée de parler de professionnels de l'animation- - et des conseils d'administration bénévoles, nous devons peut-être porter une réflexion. Cela passera par de la formation des bénévoles, des professionnels. La réflexion portera sur la manière d'organiser la gouvernance et de mieux partager le projet associatif entre les bénévoles d'un CA et les salariés de cette même association. C'est assez central dans l'éducation populaire. Mes propos vont au-delà des méthodes de management. Il ne s'agit pas de manager par le projet. Aujourd'hui, quand on le dit, cela peut être très bien fait, mais ce n'est pas obligatoirement le vrai sujet. En revanche, une prise de responsabilités partagées entre les salariés d'une association et les bénévoles est un vrai sujet que nous devons aborder de front à un moment donné, et dans les associations en particulier.

Dans les associations, que ce soient les bénévoles des CA, ou que ce soient les salariés de cette même association, nous sommes des passeurs et des passants. Nous passons dans l'association. Nous sommes des passeurs, car il y a le sujet de la transmission. Je passe au salarié suivant, ou au bénévole qui arrivera. Au regard des enjeux de l'éducation populaire, il convient de vraiment se poser cette question. Sur ce point, nous ne sommes pas obligatoirement toujours en avance par rapport au secteur coopératif par exemple.

## **Laurent BESSE**

Par rapport à la question des cadres, dans les années 1960, quand nous parlions de permanents ou de personnes rémunérées, ce sont nécessairement des fonctions élevées. D'une certaine façon, la salarisation de l'animation n'a pas été suffisamment anticipée. Elle arrive dans les années 1970, fortement dans le secteur enfance, et dans les MJC. Quand un Directeur de MJC est formé dans les années 1960, il est formé à être Directeur et animateur. Dans les années 1970, dans l'académie de Grenoble ou de Lyon, ces directeurs sont à la tête dès le milieu des années 1970 de petites entreprises. Pour une petite PME, ils sont parfois trois ou quatre Directeurs de MJC ainsi que des animateurs « de base », ainsi que des vacataires techniciens. Mais ce n'est pas pensé comme tel.



En 1965, le rapport « France 1985 » imagine la France de 1985 et pointe un besoin de 50 000 animateurs à Bac +2. Donc 50 000 cadres. Ce n'est pas ce qu'il s'est produit. Il existe toujours cette ambiguïté : de quoi parlons-nous quand nous parlons d'animateur ? Luc Greffier, un collègue de Bordeaux, cite toujours un exemple intéressant : c'est fascinant qu'à cinq ou six ans d'intervalle, on ait baptisé deux diplômés très différents avec deux sigles proches, DEFA et BAFA. Beaucoup de personnes qui ne connaissaient pas le secteur de l'animation confondaient les deux, entre d'un côté, le niveau de l'animation volontaire le moins élevé, et d'un autre, ce qui était le couronnement du dispositif de formation. Cela renvoie à cette ambiguïté.

Enfin, dernière chose à avoir à l'esprit par rapport à d'autres métiers : l'animation, même qualifiée, n'est pas un métier à exercice fermé ou réservé. Vous ne pouvez pas être éducateur spécialisé si vous n'avez pas le titre du DE d'éducateur spécialisé. Cela change énormément de choses. De plus, même du côté des cadres, ou des hautes fonctions dans la hiérarchie de l'animation, les conditions d'emploi et de salaire restent médiocres par rapport à l'expérience nécessaire. Ce sont des choix de société, car nous considérons que l'éducation, le loisir, ne sont pas des activités suffisamment sérieuses pour y consacrer les sommes qu'elles mériteraient. Le progrès de l'éducation populaire passe aussi par le progrès des conditions salariales et d'emploi. Du côté de l'animation enfance, périscolaire, beaucoup d'emplois sont du temps partiel subi. La salarisation, dès les années 1970, s'est fondamentalement faite avec de l'emploi féminin. Alors que 92 % des Directeurs de MJC sont des hommes dans les années 1960. Jusqu'à une date très récente, nous étions dans un secteur où nous avions des cadres qui étaient des hommes, et des salariées précarisées qui étaient des femmes. Les choses évoluent très rapidement. Mais il y a 15-20 ans, telle était la réalité.

## Marie BAGGIO

Sur la question des Directeurs, nous avons fait le tour. Pour l'anecdote, nous retrouvons cette question sur le terrain lors d'élections CSE, ou lorsque nous avons des Directeurs qui nous appellent en nous demandant s'ils peuvent voter : « *Je suis Directeur, je représente l'employeur, ai-je le droit de vote ?* » Des questions montrent que, sur le terrain, ce n'est pas toujours évident. Ou même un salarié qui demande s'il se syndique au syndicat des salariés, ou au syndicat des employeurs. Ce double choix s'offre à lui, et il n'est pas toujours évident.

J'aimerais revenir sur la seconde question relative à la professionnalisation de l'éducation populaire. Cela m'a interpellé. Dans nos propos, il convient de faire attention à ne pas confondre la professionnalisation de l'éducation populaire (secteur) et la professionnalisation des salariés. L'éducation populaire n'appartient heureusement pas aux salariés : faisons en sorte qu'elle n'appartienne pas uniquement aux salariés. L'éducation populaire est un secteur qui vise à l'émancipation, à la formation du citoyen, à l'éveil de l'esprit civique. Les associations de quartier sont primordiales. Les parents sont aussi importants. Il est important d'associer les parents au projet associatif. Ce n'est donc pas uniquement du ressort des salariés. C'est important de bien noter que, quand nous parlons de professionnalisation, il s'agit de la professionnalisation des salariés. Il sera essentiel de voir comment nous pouvons structurer la professionnalisation, faire en sorte d'avoir des permanents pour reprendre le mot utilisé au fil de l'histoire. Cette professionnalisation est d'autant plus importante que les bénévoles pourront trouver leur place.

Il est nécessaire de travailler à la formation des CA pour faire en sorte d'avoir des bénévoles qui connaissent leurs fonctions, leurs limites, qui sont en capacité de prendre toute leur place, en complémentarité du salarié, pour la réussite d'un projet associatif. Il y a quelques années, la branche

des centres sociaux avait établi des clés de réussite pour un projet associatif. L'une des clés était le respect des fonctions et des missions de chacun. À la fois du Président et du Bureau du CA, mais aussi du Directeur et des salariés de la structure. C'était aussi la capacité de demander à un salarié d'exercer ses missions dans le cadre de son emploi, et ne pas lui demander d'exercer des missions de bénévole à côté. C'était aussi respecter la position d'employeur du Président, et ne pas demander au Directeur d'avoir des Directeurs qui autogèrent l'ensemble du projet associatif. Cette articulation est essentielle.

Par rapport aux enjeux, malheureusement, nous ne voyons parfois pas l'importance des loisirs. Le grand public a parfois du mal à définir l'éducation populaire. Il a parfois du mal à définir les enjeux et leur importance. Aujourd'hui, entre ce que nous vivons depuis 2015 avec les montées des extrêmes, l'obscurantisme, l'actualité, l'éducation populaire a vraiment un avenir. L'enjeu de l'éducation populaire ne devrait plus être à démontrer.

### **Guillaume RODELET**

Merci Marie BAGGIO. Je ne vous ai pas demandé de définir l'éducation populaire. Quand nous la cherchons sur Internet, nous ne voyons que des définitions par « *l'éducation populaire n'est pas ...* ». Un jour, nous nous occuperons de faire une belle définition de l'éducation populaire pour que le grand public puisse mieux maîtriser cette notion.

David CLUZEAU, avant de passer à la seconde partie, je crois que vous souhaitez réagir.

### **David CLUZEAU**

Oui, sur la branche Eclat, peut-être donner deux ou trois chiffres. Nous sommes 300 000 salariés, avec des temps pleins jusqu'à des temps très courts, avec deux ou trois heures par semaine quand nous sommes professeurs de musique. Malgré tout, cela touche 300 000 personnes sur le territoire. Il s'agit d'une branche très féminisée (deux tiers, un tiers), mais très équilibrée. Ce n'est pas obligatoirement une bonne nouvelle pour la branche. Malheureusement, les branches qui se féminisent trop sont peu attractives. Nous devons nous poser sur ce sujet. Il est bénéfique que la répartition se fasse à tous les niveaux d'emploi, mais les branches trop féminisées doivent nous interroger.

Enfin, la question de l'effort de formation est importante. Cette branche a cette particularité de ne pas avoir de formation initiale, ou très peu. Nous trouvons un peu de formation universitaire dans les DUT Carrières Sociales, un peu de Masters, mais autrement il n'existe aucune formation initiale. Elle arrive, avec le Bac Pro Animation. Les premières cohortes vont sortir en septembre 2023.

L'effort de formation de la branche professionnelle, l'an dernier, est de 63 millions d'euros. En quelques années, nous sommes à un demi-milliard d'euros. L'effort des employeurs et employés pour se former eux-mêmes est absolument considérable. Cela pose une autre difficulté. Une branche professionnelle n'a pas à agir à ce niveau-là. Nous n'avons pas à travailler sur la formation initiale. 4 000 certifiés sortent chaque année de la branche. C'est peu, mais nous ne pouvons pas faire beaucoup plus. Nous ne sommes pas l'État, clairement. En revanche, il faudrait qu'il y ait plus de formations initiales, dans lesquelles les acteurs de l'éducation populaire trouvent toute leur place. Cela paraît central. Pour que la branche puisse travailler sur la question de formation professionnelle continue, de manière beaucoup plus forte. Ce qu'elle n'a pas forcément les moyens de faire à la hauteur souhaitée actuellement. Il s'agissait d'ailleurs d'un sujet des Assises de l'Animation, où nous pouvons constater une petite prise de conscience de l'État du besoin de venir financer la formation professionnelle. Nous avons une petite goutte d'eau, mais l'État, pour la première fois, met quatre millions d'euros pour former les animateurs. C'est peu, certes, mais c'est une première marche. Il devra y en avoir d'autres.

**Guillaume RODELET**

Nous avons doucement glissé vers les enjeux. Je vous propose d'ouvrir ce volet. Pour les intervenants, nous allons regrouper les deux questions que je voulais vous poser. Commençons par Manon PESLE. Nous avons environ six à sept minutes chacun. Pouvez-vous nous partager votre vision des enjeux actuels de l'éducation populaire ? Nous sommes dans une société en pleine mutation, dans un monde particulièrement incertain. Les enjeux sont nombreux. On le voit, sur le plan démocratique, les évolutions démographiques, l'urgence écologique, la transition technologique. Nous sommes aussi dans ces domaines-là. Des enjeux se posent à nous. Quelle professionnalisation pour quelle éducation populaire demain ? Côté professionnalisation, Manon PESLE, avez-vous deux-trois enjeux et deux-trois pistes pour nous faire réfléchir aux actions à engager ?

**Manon PESLE**

Oui. Il existe pléthore d'enjeux. Je les pose plutôt sous la forme de questions, car mon travail est aussi de poser des questions. Un premier pourrait s'appeler la question de la démocratie interne, ou la question des partages de pouvoirs au sein des associations. Je me pose vraiment la question suivante : dans la mesure où les questions de financement, de technicisation, de rationalité gestionnaire managériale prennent beaucoup de place, comment le partage des pouvoirs entre bénévoles et salariés peut s'exercer ?

Tout à l'heure, nous parlions des profils de Directeurs généraux. Dans nos enquêtes, nous observons des profils pragmatiques. Ils ont tendance à dire « *l'argent n'a pas d'odeur* » ou encore « *nous pouvons aller chercher dans les fondations privées* » en se disant qu'il y a besoin d'argent pour financer les activités éducatives. Cela pose des questions.

Dans ce package de la question du partage de pouvoirs et de démocratie interne, il existe aussi ce que nous disions sur l'évolution de la fonction de l'employeur. Je reviens sur les dires de Marie BAGGIO, qui parlait de la manière dont les bénévoles sont formés. On doit aussi se poser la question sur les participants des CA. À force d'hyperspécialiser les CA, nous voyons que c'est un type d'engagement bénévole, un type de profil de personnes. Cela se rapproche presque des profils de professionnels. Si nous nous plaçons du point de vue de l'éducation populaire, les CA doivent aussi rester ouverts à toute participation. Si nous n'avons que des gestionnaires dans les CA, il n'y a déjà plus grand monde. Nous avons du mal à renouveler les CA.

Dans ce que nous voyons dans nos enquêtes, c'est que d'autres manières de redistribuer le pouvoir sont pensées. Tout à l'heure, je parlais de co-Présidence, d'associations sans Bureau fonctionnant par le biais de plénières. C'est intéressant à regarder. En parallèle, ces associations ont une bonne conscience des contraintes politiques et institutionnelles. Elles ont tendance à s'autonomiser de la commande publique.

Le deuxième enjeu porterait sur des questions de politisation des professionnels et des bénévoles. Quand je dis politisation, c'est avoir conscience des évolutions politiques et institutionnelles. Et, du coup, avoir des possibilités, des capacités de négocier et d'argumenter. Cette question de la politisation, au sein des CA et des équipes associatives, me semble intéressante. Elle invite à l'organisation de contre-pouvoirs. Car si nous parlons de la démocratie associative, cette dernière est aussi l'organisation de contre-pouvoirs, et permettre des avis divergents. Quand la question du coût dirige tout, comment pouvons-nous avoir des contre-pouvoirs et des avis divergents ?

Le troisième enjeu revient de manière fréquente dans les entretiens menés, à savoir des acteurs associatifs qui vont interroger la structuration juridique Loi 1901, en disant : « *C'est peut-être obsolète, dépassé. Il faut peut-être passer à un autre modèle.* » Avec, un peu, le fantasme autour des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Tout à l'heure, Laurent BESSE parlait de PME. Je l'entends beaucoup dans les entretiens : « *Je suis à la tête d'une PME.* » Cela m'interroge sur la spécificité de cette structure juridique Loi 1901. Certains chercheurs disent qu'il s'agit de l'une des seules formes, avec l'autogestion, à permettre une forme de liberté au travail organisée collectivement. Dans la question de la professionnalisation, l'évolution de la structure juridique a toute sa place. Je ne dis pas qu'il faut garder, ou pas, les associations, mais c'est quelque chose à réfléchir.

Par rapport aux priorités, deux choses me semblaient intéressantes. En premier lieu, réfléchir à la fois du côté des institutions qui financent, aux conséquences des modalités de financement. Ce n'est pas dit comme cela. Se dire que ce contexte institutionnel, politique, financier, entraîne des conséquences sur le champ associatif. Il le remodifie. En second lieu, du côté du travail, réfléchir à la fonction employeur et aux droits du travail. Dans les enquêtes, j'entends que nous avons des employeurs associatifs qui ont tendance à projeter leurs propres expériences salariales ou patronales sur leurs associations. Cela pose aussi question. Par rapport aux pistes de réflexion sur le travail, il convient de réfléchir aux modèles managériaux utilisés dans les associations. Ils ont le risque de dépouiller le travail de ses motivations, et d'éloigner les bénévoles des associations, mais aussi des professionnels de l'activité éducative et des publics.

Enfin, je voulais aussi revenir sur le fait de réfléchir sur la médiocrité des conditions salariales. Le champ associatif permet une forme de liberté, mais à quel prix ? D'autant plus que le secteur associatif emploie 70 % de femmes. Cette médiocrité salariale est principalement supportée par les femmes.

## **Guillaume RODELET**

Merci. Nous allons continuer notre tour de table sur les enjeux. Marie BAGGIO, je vous passe la parole. Quels enjeux et quelles pistes pour l'avenir ?

## **Marie BAGGIO**

Il est difficile d'évoquer les enjeux sans rebondir sur les propos de Manon PESLE. Je vais donner mes trois enjeux.

Au niveau du Syndicat de l'éducation populaire, ce qui nous paraît important est de structurer la formation. Aujourd'hui, il existe plusieurs voies dans cette formation : la voie historique Jeunesse et Sports, la nouvelle voie Éducation nationale qui prend de l'ampleur, avec un début de formation initiale Bac Pro. Cela pose une question : qu'allons-nous faire avec ces Bac Pro ? Comment allons-nous les articuler avec le cursus de formation Jeunesse et Sports ? Quelle place pour les fédérations populaires au sein de ces formations ? Nous accordons une importance particulière dans la formation des animateurs autour de l'alternance, autour de l'histoire de l'éducation populaire, sur le fait d'avoir aussi des connaissances sur le fait associatif. Dans quelle mesure une formation ex nihilo pourra-t-elle donner ces gages de savoir-faire ? Cela reste une vraie question. Nous sommes sur le début.

Puis, nous avons aussi la voie fonction publique territoriale. Ne l'oublions pas. Avec des concours qui commencent à partir de la catégorie C, il y a le concours de la catégorie B. Toutefois, nous n'avons aucun concours pour la catégorie A. Aujourd'hui, un animateur de la fonction publique ne peut que progresser jusqu'à la catégorie B. Au mieux, dans certains territoires, il a le droit à une option animation. Sinon, le concours animateurs catégorie A n'existe pas.

**Guillaume RODELET**

On devient gestionnaire en quelque sorte.

**Marie BAGGIO**

Exactement. Cela pose tout ce qu'a pu évoquer Manon PESLE.

La question de la structuration de la formation, des liens possibles entre ces différentes filières. Comment, avec mon BPJEPS, travailler un temps dans un secteur associatif, avant de partir, en milieu de carrière, sur la FPT, pour revenir bifurquer sur la fonction publique hospitalière ? Cela pose la question du parcours et de la carrière professionnelle.

La question des financements est forcément liée. Des financements pérennes, avec des montages moins liés au court terme comme les marchés... Nous pouvons évoquer les SIEG, qui sont des financements sur plusieurs années, garantissant l'exercice de toute une mission d'intérêt général. Sur des financements plus pérennes, nous pouvons réinterroger le parcours et la formation.

Il existe un important enjeu sur la structuration de la formation, et le côté parcours et carrière.

Le second enjeu porte sur la formation des citoyens, sur la formation des salariés. Aujourd'hui, la société a des enjeux prégnants autour de la question démocratique, autour de la question de l'environnement, sur le fait syndical, le fait associatif. En tant que syndicat de salariés, il nous semble essentiel de pouvoir aborder ces questions dans la professionnalisation et dans les parcours de formation.

Enfin, c'est aussi le maintien de l'alternance, et pouvoir faire monter en compétences les futurs salariés, mais dans un cadre d'alternance qui garantit l'acquisition de savoir-faire, avec des acteurs de l'éducation populaire.

**Guillaume RODELET**

Nous allons enchaîner avec David CLUZEAU. Vous avez déjà parlé de mieux organiser la gouvernance. Nous étions déjà dans les enjeux. Ainsi que la formation professionnelle continue.

**David CLUZEAU**

J'ai parlé de l'enjeu de la gouvernance. Je n'y reviens pas. Il se croise avec ce que nous avons dit. J'ai également parlé de l'enjeu des politiques publiques et de leur transformation. Cela a été repris par tout le monde. Mon troisième enjeu, double, est celui de la paupérisation à deux niveaux.

Je ne vais pas revenir sur la paupérisation des salariés de la branche, donc sur la question des conditions de travail, des rémunérations, de la construction d'emploi et de temps de travail digne. Ce n'est pas toujours le cas. C'est très complexe dans cette branche. Nous y travaillons notamment avec l'UNSA. Il y a peu de temps, nous avons produit un avenant 182, qui tente d'aller dans ce sens-là.

Je souhaite parler de la paupérisation des compétences. Ce danger pèse gravement sur la branche professionnelle. Beaucoup de salariés qui rentrent en formation n'ont pas le niveau Bac+2. Le niveau de formation professionnelle est le CQP, le CPJEPS, le BPJEPS (niveau Bac), puis, cela devient très compliqué. Nous avons une véritable problématique de paupérisation des compétences. Ce sujet doit nous amener à réfléchir à la question de la professionnalisation, donc la question de la formation sous un angle différent. Je vous invite à la regarder sous l'angle des itinéraires et des parcours. Ce qui peut répondre, en partie, à la question de la paupérisation des métiers, et de la rémunération.

Nous fonctionnons beaucoup en silos. Je suis éducateur spécialisé, animateur. Nous avons du mal à croiser les deux professions. Nous pouvons les multiplier, à l'instar du monde de la culture. Je peux avoir des diplômes de culture non valables dans l'animation et vice versa, ou du travail social d'une manière générale. Nous rendons complexes les parcours professionnels à tous les niveaux. Ce qui contredit l'histoire de l'éducation populaire et de ses liens avec l'éducation spécialisée. Au départ, nous sommes sur le même arbre, avant l'apparition de branches très différentes.

Nous devons avoir cette réflexion sur les itinéraires, les parcours, et donner la capacité aux salariés, aux bénévoles, de se projeter dans un parcours professionnel, dans leur capacité à pouvoir exercer à différents endroits. Il existe des choses aberrantes : nous pouvons diriger un centre social, mais le Directeur de ce centre social ne peut diriger un établissement de la petite enfance. Il n'existe aucune passerelle. Il convient d'en créer. Pensons en itinéraire et en parcours. Il s'agit d'un enjeu central pour l'avenir.

La question des certifications, des équivalences est complexe. Entre nous, déjà, nous avons du mal à le faire entre nos propres diplômes de l'éducation populaire. Quoique, quand le ministère de l'Éducation nationale ou de l'Enseignement supérieur souhaite faire des équivalences ou des unités complémentaires donnant l'équivalence du BPJEPS, il n'y a aucune complexité. Nous pouvons faire si nous le souhaitons. Pensons parcours, itinéraire. Cela me paraît essentiel.

## **Guillaume RODELET**

Je vais passer la parole à Laurent BESSE. Vous êtes historien, mais j'imagine que vous regardez avec intérêt ce qu'il se passe aujourd'hui. Trois enjeux pour l'éducation populaire et sa professionnalisation ?

## **Laurent BESSE**

J'en vois un central, qui recouvre peut-être beaucoup, à savoir la question du rapport à l'école. Elle est l'institution éducative dominante pour le meilleur et pour le pire. Il faut affronter frontalement cette question. Même si je ne sais pas si le rapprochement entre l'Éducation nationale et Jeunesse et Sports a été réalisé pour de bonnes raisons, cela crée un contexte.

J'ai été très sensible à la réforme sur les rythmes éducatifs, et tous ses effets sur le secteur de l'animation. Ils ont été considérables, comme sur la montée de la fonction publique territoriale. Sous François Hollande, la fonction publique n'a crû que grâce à la FPT. Au sein de la FPT, la branche animation est responsable de la plus grande partie de la croissance. Nous avons peu parlé de la FPT. D'une certaine façon, y compris du point de vue des enjeux de formation, elle mène la danse sur certains domaines. Elle produit de la formation.

Plus largement, je vois la question du rapport à l'école au-delà de la question des passerelles. Certaines sont anciennes. De nombreuses questions actuelles ont déjà été posées il y a 50 ans. Par exemple, le Directeur des MJC éducateur de son CA. Cette formule faisait hurler dans les autres fédérations dans les années 1970. Ce qui disait à la fois le sentiment de toute puissance qui pouvait animer certains Directeurs. Mais, en même temps, il y avait une vraie question : comment fait un professionnel de l'éducation populaire face à des bénévoles pour jouer son rôle d'éducateur populaire ? Il n'y a finalement rien de nouveau.

Du point de vue de la question des rapports à la formation, la Fédération Française des MJC, dans un contexte très difficile au début des années 1970, avait commencé à négocier avec les Universités pour une formation qui s'est promené à Jussieu avant de se stabiliser à Rennes pendant 20 ans. Elle satisfaisait les besoins. Elle s'est terminée en Licence.

L'école, elle, de la maternelle à l'université, a pris une importance considérable en 30 ans. Quand vous avez 80 % d'une génération qui va au Bac, quand vous avez ou vous aurez d'ici peu 50 % de la population au niveau Licence, la transformation est centrale. Qu'ont à dire les mouvements d'éducation populaire face/avec cette école avec laquelle ils ont parfois eu des rapports étroits ? Je rappelle que la doyenne des éducations populaires s'appelle la Ligue de l'enseignement. Je commence toujours mon cours sur l'histoire de l'éducation populaire par un cours sur l'histoire de l'école. On ne peut pas comprendre l'histoire de l'éducation populaire s'il n'y a pas, d'abord, l'histoire de la scolarisation. Jusqu'au début du XXe siècle, l'éducation populaire signifie éducation primaire, élémentaire. Sur le long terme, l'idée d'éducation populaire hors de l'école est assez récente.

Par ailleurs, cette école est à la fois hégémonique et a perdu aussi énormément sa capacité à promouvoir ses formes culturelles. Elle a besoin de partenaires. Elle s'est considérablement ouverte. Qu'ont à dire les mouvements d'éducation populaire sur ce point ? Cela me paraît central. On pense spontanément à l'école au niveau élémentaire, mais il y a aussi les collèges, les lycées, l'université. Quand vous avez près de 50 % d'une classe d'âge dans l'enseignement supérieur on peut se demander comment se pensent ces choses-là ?

L'éducation populaire, depuis 20 ans, fait un certain retour au savoir, à travers l'animation liée à l'environnement, à l'environnement scientifique, mais aussi par le biais de l'éducation populaire politique. Il existe l'idée que la question du savoir est centrale. Le savoir, penser comme une arme pour se construire et construire des actions collectives. C'est un peu en rupture par rapport aux décennies 1970-1990, marquées plutôt par la question du loisir. Il existe d'importants enjeux.

Nous devons faire face à deux attitudes. La première est une forme de défiance. Il y a quelques jours, une responsable d'une grande Fédération d'éducation populaire, historiquement très liée au monde enseignant, s'est défendue d'avoir été enseignante. Elle a dit : « *Je l'ai été un an, mais c'était une erreur de casting.* » comme quoi cela ne serait pas conciliable, ou qu'il existerait une forme de honte. Il y a 50 ans, elle se serait excusée d'avoir fait sa première communion. Derrière cette anecdote, il existe un enjeu important. Comment travailler avec des enseignants qui n'ont plus spontanément de rapport avec ce monde de l'éducation populaire ?

Cela dit, j'ai un certain âge. J'ai été enseignant dans le secondaire pendant plusieurs années. J'ai une connaissance purement livresque de l'éducation populaire. Je ne l'ai jamais pratiquée auparavant avant de la découvrir par hasard par le biais de mes recherches. Ces choses peuvent donc se découvrir et se construire. Je vois cela comme un enjeu central, bien que vague.

## **Guillaume RODELET**

David CLUZEAU et Marie BAGGIO veulent réagir. Nous prendrons aussi des questions dans la salle.

## **David CLUZEAU**

Réagir et compléter. Je suis d'accord sur les enjeux relatifs au rapport à l'école. C'est un vrai enjeu pour l'éducation populaire d'une manière globale. Ce n'est pas sa faute si elle a loupé un moment historique quand Vincent Peillon a mis en place la réforme des rythmes scolaires. Il avait replacé l'éducation populaire au cœur de l'école de manière très intéressante pour l'éducation populaire. Elle a été balayée d'un coup, sans évaluation, par Jean-Michel Blanquer. Cela avait été un vrai sujet. L'éducation populaire revenait au cœur de l'école. Je m'en rappelle, François Hollande est le dernier Président à avoir eu un ministre de l'Éducation populaire. Éphémère, certes, mais ministre tout de même.

Le rapport à l'éducation nationale a été au cœur des Assises également. Notamment pour les animateurs, en plaçant cette question sur celle de la professionnalisation. Comment les animateurs professionnels peuvent-ils se réinscrire dans un rapport à l'école en dehors du projet ? Ce qui pose la question de la qualification, de l'ouverture de l'école sur l'animation professionnelle.

Avec la branche, sous l'impulsion étroite de l'UNSA et d'Hexopée, nous avons lancé une importante étude sur ce que sera l'éducation populaire demain. Elle n'est pas encore sortie. Nous communiquerons prochainement sur ce sujet. Cette étude avait une entrée très particulière. Nous avons interrogé des milliers de personnes, en leur demandant leur meilleur souvenir d'éducation populaire, leur plus mauvais souvenir de l'éducation populaire, et ce qu'elles attendaient de cette éducation populaire. Nous avons recueilli plein de verbatims. Toute l'analyse provient des verbatims. Pas par le biais d'une analyse algorithmique, mais par une analyse linguistique. Nous repérons les mots récurrents, l'intensité du langage, la syntaxe, etc. Cette étude donne des éléments sur ce que nous pouvons attendre de l'éducation populaire. Nous avons interrogé des dirigeants, des salariés, des usagers, des praticiens de l'éducation populaire.

Huit indications se dégagent :

- redonner leur place aux enfants et aux jeunes ;
- un principe d'échanges et de partages ;
- permettre de s'enrichir et de s'épanouir ;
- un espace de découverte et d'expérimentation ;
- créer du lien, permettre des rencontres ;
- une nécessité dans un monde qui va mal, pour y apporter des solutions ;
- un besoin de travailler avec et en complément avec l'éducation nationale ;
- une ouverture sur les autres et le monde.

En réalité, la dimension loisir s'écarte un peu. Tout ce que l'on attend de l'éducation populaire est en sens et en prise avec le quotidien, le besoin de s'émanciper, le besoin de s'ouvrir, le besoin de comprendre le monde dans lequel nous vivons. Cette enquête, de ce point de vue, est très intéressante.

## Marie BAGGIO

Merci d'avoir souligné ce lien à l'école. Il est essentiel. Avec la réforme de l'État de 2021, où Jeunesse et Sports ont été adossés à l'Éducation nationale, nous voyons l'importance de travailler ce lien, et l'importance, pour l'éducation populaire, de valoriser le travail autour des compétences psychosociales, et de voir dans quelles mesures nous pouvons accompagner le jeune, l'enfant, dans la construction de son avenir, de sa vie.

J'aime bien parler de complémentarités avec l'école. Souvent, on parle de continuité éducative. Dans la continuité éducative, ce serait continuer après qui, après quoi... Après l'école ! Quand on parle de complémentarité, nous sommes sur deux temps différents, sur deux pédagogies différentes. Nous sommes là pour travailler l'un avec l'autre, et non l'un derrière l'autre. Il me semble important de travailler sur cette complémentarité, et de conserver les spécificités de chacun. C'est peut-être le regard pessimiste du syndicat de salariés du secteur privé, mais aussi des fonctionnaires d'État, mais il convient de faire attention, dans la construction de la complémentarité, à vraiment conserver nos spécificités propres au champ de l'éducation populaire, et d'éviter tout ce qui pourrait être assorti d'actions ou d'activités centrées sur l'école, sur la réussite à l'école, sur l'élève. Il y a deux ou trois ans, on a pu voir, autour des colonies apprenantes, que cela avait fait bondir le secteur. Il nous fallait un label pour concevoir que les colonies pouvaient être apprenantes. Cela a certainement été une maladresse. Aujourd'hui, nous pouvons voir que ce dispositif comporte de beaux projets. Ils sont loin d'être aussi



scolaires que le nom peut le faire sentir. Pour exister aux côtés de l'école, pour être un partenaire éducatif à part entière, je pense qu'il faut que l'on conserve nos spécificités, et que l'on travaille à notre particularité, et à notre place dans le champ éducatif.

Enfin, un dernier enjeu oublié concerne le statut du volontaire. Nous avons parlé du BAFA. Aujourd'hui, le diplôme de référence pour être animateur et pour être salarié est le BAFA. Si vous voulez travailler dans un centre de loisirs tous les mercredis, si vous voulez faire du périscolaire, un BAFA suffit. Alors que nous sommes dans une période où la professionnalisation prend une part importante de nos échanges d'actualité, il est scandaleux que le Code de l'action sociale et des familles ne positionne pas le brevet professionnel comme le diplôme de référence pour devenir animateur. Cela pose question.

### **Guillaume RODELET**

Avant de redonner la parole à David CLUZEAU, je me tourne vers la salle pour savoir s'il existe des questions.

### **Intervention de la salle**

J'aimerais revenir sur une notion présente dans la première partie du débat. Elle me semblait avoir un intérêt sur la suite, à savoir la notion de passeur-passant, du côté des salariés et des bénévoles. Cette notion introduisait cette notion de mobilité des acteurs de l'éducation populaire, bénévoles ou salariés. Or, aujourd'hui, nous sommes confrontés, par un tropisme sociétal ou par un vieillissement de nos cadres, à une certaine sédentarisation dans les fonctions. Elle va à l'encontre de ce qui a pu se dire précédemment.

La paupérisation, elle, est un problème vis-à-vis de l'attractivité des métiers que l'on peut offrir dans ce secteur. Oui, la paupérisation et la féminisation sont assez liées dans la fonction. Mais ce n'est pas la féminisation qui fait la dévalorisation. C'est bien la paupérisation qui en fait la féminisation, comme cela a été le cas dans l'éducation nationale.

Enfin, l'un des enjeux de la formation est sans doute la maîtrise, par les acteurs que nous sommes, de la formation, et notamment la maîtrise des CQP. Peut-être allons-nous en avoir un mot après.

### **Intervention de la salle**

Je voulais aussi revenir sur les questions de genres. Il me semble que cela est un enjeu pour les métiers de l'animation. En 1967, nous avons le premier IUT Carrières Sociales à Bordeaux, avec une part d'hommes très importante dans les métiers de l'animation. Aujourd'hui, les femmes occupent majoritairement ces emplois. Elles ont aussi les emplois les plus précaires dans l'animation. Nous savons aussi que les hommes montent plus facilement et plus rapidement dans les carrières de l'animation. Cela pose la question de savoir comment nous luttons, dans l'éducation populaire, contre cette forme d'attribution des métiers précaires aux femmes. Quelles pistes doivent être creusées pour répondre à cette problématique ?

### **Guillaume RODELET**

Merci d'avoir ajouté un enjeu important. Encore une question, puis nous reviendrons en tribune pour conclure.

### **Intervention de la salle**

Ce que vous avez dit par rapport aux compétences psychosociales me paraît être assez central. Nous voyons un public, une école avec des enseignants où la Masterisation a beaucoup fait évoluer le métier, et une profession d'animateurs ou où nous avons un gap de légitimité lié au facteur scolaire, éducatif, et à la formation. Existe-t-il des pistes par le biais de la VAE, par un brevet des compétences

psychosociales ? Je suis présent dans une association qui cherche à faire travailler des enseignants et des professionnels de l'animation ensemble. Nous constatons qu'ils n'ont pas les mêmes apports. Ils se respectent en valorisant les apports de chacun. Comment arrivons-nous à valoriser l'éducation populaire, qui se trouve dévalorisée dans le regard des enseignants actuels ?

## Guillaume RODELET

Avant la conclusion, un dernier mot de nos intervenants.

## David CLUZEAU

Oui. Je reviens sur la question des Assises de l'animation et la question du volontariat. Cela a été au cœur des sujets, des discussions que nous avons pu avoir. Notamment l'idée portée, et retenue, que le BAFA ne soit plus le diplôme de référence. Et une vraie distinction entre l'animation professionnelle et l'animation volontaire. Une autre idée retenue est une forme d'obligation à se former quand on entre dans la profession. Il faudra avoir un diplôme professionnel de l'animation dans un délai à déterminer, afin de pouvoir exercer la profession d'animateur. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour la branche. Après, il conviendra de l'organiser.

Le sujet est celui de la précarisation de la branche. Oui, c'est bien parce qu'une branche se précarise qu'elle se féminise, et non l'inverse. Je ne sais pas traiter le sujet. Il est très complexe. Beaucoup de ces métiers sont, par nature, à temps partiel. Ce qui entraîne, donc, de la précarisation, sur des bases salariales peu élevées, en raison de financements publics non maîtrisés. Cela a amené Simon Cottin-Marx, dans l'un de ses livres, à dire : « *Qui est le patron dans les associations ?* » Nous n'avons pas tous les leviers en main pour traiter cette question. Nous essayons. Nous finirons par y arriver. Nous nous sommes créé un espace. Au niveau de la branche, Hexopée peut traiter des choses dans la branche professionnelle, et des choses qui doivent être traitées à l'extérieur de la branche professionnelle, car elles ne concernent pas que nous. Nous avons demandé la création d'un comité de filières de l'animation. Il est créé. Ce n'est pas l'alpha et l'oméga. Mais, au moins, il est institué en France un espace où la filière privée et la filière publique de l'animation vont pouvoir discuter ensemble. La filière publique est importante dans l'animation. Il convient de créer des passerelles. Le traitement, dans le public, n'est pas mieux que le traitement du privé. L'autre intérêt, c'est que nous aurons donc les mouvements porteurs de la culture politique, mais aussi des employeurs, qui ont aussi les sujets d'emploi, de formation, de social, d'économie. Si nous avons la filière publique, nous avons aussi les employeurs de l'animation, mais aussi les financeurs. Se retrouver dans un tel espace, où nous pourrions travailler avec l'État, les collectivités territoriales, la CNAF, etc... Au centre des enjeux et des discussions, nous aurons la question du financement des politiques de l'éducation populaire, de ce que nous prenons en compte dans ces financements (comment inclure des clauses sociales, des clauses éducatives ?). Ces sujets seront à prendre en compte pour tenter de faire progresser la branche.

Sur la Masterisation, nous avons perdu du terrain par rapport à l'éducation nationale. Encore plus depuis la mise en marche de la Masterisation. Si nous voulons faire monter en compétences, en puissance la filière de l'animation, nous devons nous en donner les moyens. J'inclus les financeurs dans cette dynamique.

## Guillaume RODELET

Marie BAGGIO, un mot en une minute ?

## Marie BAGGIO

Pour conclure, j'aimerais rebondir sur la question de la légitimité. Comme j'ai introduit mes propos en disant que la professionnalisation était liée à la reconnaissance sociétale, nous sommes aussi sur la reconnaissance de ses pairs, la reconnaissance du secteur. Il me semble important de travailler à rendre légitime, à se sentir légitime. L'un d'entre vous a parlé de se définir comme professionnel. Il est important que chacun se définisse comme professionnel. Et de travailler à la reconnaissance réciproque. La reconnaissance réciproque entre l'éducation nationale et l'éducation populaire passe aussi par l'ouverture des instances, et l'ouverture des lieux de formation.

Au SEP-UNSA, depuis une dizaine d'années, nous avons mis dans nos mandats qu'il était nécessaire de travailler à une culture commune. Cela a pu commencer, en 2013, avec la réforme des rythmes scolaires. Mais c'est ouvrir les conseils d'école – cela le sera à la suite des Assises de l'Animation - aux Directeurs, aux animateurs, permettre d'avoir des formations communes. Beaucoup de sujets concernent à la fois, les professionnels de l'éducation populaire, mais aussi les professionnels de l'éducation nationale. Et, pourquoi ne pas avoir des lieux communs avec une ouverture des ESPE, avec des troncs communs autour de la psychologie, de la sociologie de l'enfant ?

## Laurent BESSE

Sur cette question du rapport au monde enseignant, je conseille la lecture des travaux de Julien Netter, qui a travaillé sur la réforme des rythmes éducatifs. C'est remarquable. Nous avons un travail d'observation concrète de ce que font les animateurs. Ce n'est pas si courant. Sur le modèle de ce qui avait été fait par d'autres sociologues et spécialistes de l'éducation, qui observaient les gestes des enseignants. Là, ce sont les gestes des animateurs. Il montre également les grandes difficultés de cette complémentarité, plus facile à décréter qu'à mettre en œuvre. Derrière, aussi, nous avons des questions de différences d'origine sociale, de différences de parcours, de différences de formations. Les animateurs seront aussi reconnus le jour où ils auront des conditions salariales correctes, qui permettront de se former, de rester dans la profession. Je généralise abusivement, mais il s'agit d'un vrai enjeu. Les employeurs ici présents n'en sont pas responsables. Ce sont des choix de société. Il conviendrait d'affirmer l'importance de l'éducation, au-delà de l'éducation populaire, même si elle en est une composante très importante.

## Manon PESLE

Je voulais revenir sur la relation à l'école. Je trouvais intéressant de définir les choses en termes de complémentarités et de partenariats. En même temps, je me dis que ces mots-là ne doivent pas écarter les rapports de pouvoir. Quand on parle de complémentarité et de partenariat, nous avons aussi tendance à ne pas reconnaître les questions de rapport de pouvoirs. Entre éducation et école, il faut aussi poser les réflexions en termes de rapport de pouvoirs, et donc de marges de manœuvre. Nous avons parlé de la symbolique de l'école. On dit souvent que l'enfant ne passe que 10 % de son temps à l'école. Il passe donc un temps important dans un cadre collectif. Dans la famille, certes, mais aussi ailleurs. C'est à réfléchir. Cela rejoint la question de la légitimité.

Ensuite, nous avons beaucoup parlé des fonctionnements associatifs, et des structures de l'éducation populaire. Remettre au cœur des réflexions la question des savoirs, aussi. Cela me fait penser à ce qu'a dit Laurent BESSE sur l'éducation populaire politique, mais aussi les enjeux d'environnement et de médiation scientifique qui reviennent dans les structures d'éducation populaire. Réfléchir à quels types de savoirs sont véhiculés dans l'éducation populaire, comment et avec quels objectifs peut être une manière intéressante de prendre le problème.

**Guillaume RODELET**

Merci. Merci à tous les quatre de nous avoir permis de cheminer sur ce chemin touffu de la professionnalisation. Beaucoup de questions sont soulevées. Nous avons aussi de nombreux enjeux. Nous avons du travail. Tel est l'objet de ces six premiers mois de FONJEP de soulever ces questions. Au second semestre, avec l'ensemble des participants, nous essayerons d'avancer dans les solutions.

Encore merci à vous. Nous pouvons les applaudir. Merci aux participants de votre écoute. Je vous donne rendez-vous sur le site Projep.

Je vous souhaite une bonne soirée.